

"Nous insistons sur la dimension humaine"

Entretien avec **Rached Sfar***

Ecarts d'identité : Vous êtes responsable de la « mission demandeurs d'asile » de l'ADATE. Quelles sont les raisons qui ont conduit à la création de cette mission ?

Rached Sfar : En 2002, des dizaines de demandeurs d'asile squattaient les vestiaires de l'anneau de vitesse de Grenoble. A l'époque, il existait, outre l'asile conventionnel géré par l'OFPPRA, l'asile territorial, géré par les Préfectures, et l'arrivée des demandeurs d'asile avait augmenté. Les autorités locales, mairie et préfecture, ont décidé de fermer ce lieu. Des discussions ont alors eu lieu avec de nombreuses associations, caritatives, de défense des droits de l'homme, etc, pour que cette fermeture prenne en compte la situation des personnes. Avec l'aide des associations, des juristes, des interprètes, des entretiens individuels ont eu lieu sur place. Un certain nombre de solutions ont été proposées aux demandeurs d'asile.

Dans la recherche de réponses, le préfet avait sollicité des bailleurs pour disposer de logements en réservation préfectorale, et suite à la réponse positive de certains, l'ADATE, parmi d'autres, a

été sollicitée pour loger et accompagner des demandeurs d'asile pendant le temps d'instruction de leur dossier. Nous avons discuté des conditions d'accueil de ces demandeurs d'asile, et en particulier sur la question de l'accompagnement des personnes, au-delà de l'aspect de gestion des logements, et la mission a démarré en Avril 2002.

Notre mission concernait donc au départ des demandeurs d'asile territorial hommes, isolés, dont la majorité était Algériens, pour une douzaine de logements. Le premier problème que nous avons rencontré était géographique. En effet, ces logements étaient situés dans des communes éloignées de Grenoble, parfois des communes rurales ou semi-rurales, des endroits magnifiques, mais qui ne permettaient pas de faire le travail de lien social que nous envisagions. Demandeur d'asile, c'est un statut administratif, mais il s'agit d'abord et avant tout d'un individu, d'une personne, qui a quitté son lieu, ses liens, ... Et pour travailler sur les liens, nous voulions nous appuyer, entre autres, sur le réseau associatif, or, dans des lieux

isolés, cela risquait d'être difficile. Nous avons finalement pu obtenir des logements dans des petites agglomérations (Vienne, Roussillon, Péage-de-Roussillon, Villefontaine,...).

E.d'I. : Concrètement, comment cela se passe ?

R.S. : D'abord, avant d'accompagner les demandeurs d'asile dans les appartements, nous sommes allés rencontrer les mairies et les CCAS des communes où se situaient les logements concernés pour leur annoncer l'arrivée des personnes. Nous nous sommes heurtés à des réactions parfois délicates comme par exemple : « d'accord ces personnes ont besoin d'aide, mais par ailleurs nous avons des personnes qui attendent des logements depuis plusieurs années... ». Nous avons aussi rencontré certains voisins. Par ailleurs, nous avons étudié les possibilités de partenariat avec les associations caritatives, afin de construire un réseau autour de l'accompagnement des demandeurs d'asile. Nous avons ensuite établi un calendrier pour que les participants au réseau se voient régulièrement.

E.d'I. : Et maintenant, après trois ans d'existence de la mission, où en êtes vous ?

R.S. : Aujourd'hui, nous logeons 78 demandeurs d'asile, en majorité des hommes isolés, mais la convention s'est élargie aux femmes. Cela concerne la gestion de 37 logements, répartis sur 15 communes, en lien avec les partenaires locaux.

Depuis 2002, suite à un changement de politique, l'asile territorial a disparu. Il a été remplacé par la protection subsidiaire. De ce fait, on assiste à un changement dans le profil des personnes accompagnées et hébergées : d'abord, comme il n'y a plus d'asile territorial, ceux qui arrivent chez nous sont des demandeurs d'asile conventionnel, le plus souvent d'Afrique sub-saharienne. Par ailleurs, la règle étant que la personne soit logée pour le temps de l'instruction de son dossier, recours compris, certains ont laissé la place à d'autres demandeurs d'asile dont le dossier est en cours d'instruction.

En revanche, certains n'ont plus de dossier ni de recours en cours, mais sont malades. En effet, il arrive que pendant le temps d'attente, un certain nombre de maladies émergent, notamment des dysfonctionnements mentaux, bien que l'on ait conçu notre dispositif dans un esprit de prévention, en

mettant les gens en relation avec les autres, en créant des solidarités, des liens, pour éviter que les gens sombrent ou restent seuls. Mais l'attente est tellement longue, deux ans, trois ans, et le stress qui l'accompagne tellement important, que certains tombent malades. Nous avons alors refusé de mettre les gens malades dehors, et nous les avons gardés dans notre dispositif, en continuant la concertation avec les partenaires institutionnels.

E.d'I. : Comment cette nouvelle mission a-t-elle intégré les autres dimensions de l'ADATE ?

R.S. : D'une façon naturelle car la figure du demandeur d'asile concentre en elle toutes les problématiques de l'étranger que l'ADATE connaît depuis 30 ans. La nouveauté c'est la gestion de l'hébergement qui a amené un réseau partenarial nouveau. Dans le cadre de ce partenariat, nous insistons sur la dimension humaine, au-delà de la gestion pure et simple du dispositif. Cela suppose de considérer les personnes en tant que personnes et non en tant que places disponibles. Cela veut dire par exemple de ne pas les déplacer uniquement pour des questions pratiques de gestion des logements, ... Nous abordons le logement dans sa fonction de « contenant », et pour qu'il remplisse cette fonction, il

faut éviter de déplacer les personnes, qui ont déjà un vécu lourd dans ce domaine. Nous essayons aussi de faire remonter un certain nombre de questions, comme celle de la santé mentale, surtout depuis que nous avons travaillé avec ORSPERE (1) qui a réperé notre expérience comme une prévention à la souffrance mentale : le fait de créer des réseaux, remettre les personnes dans des activités... Par exemple nous avons un demandeur d'asile qui entraîne les petits en karaté, et en contrepartie le club prend en charge l'assurance et la formation de cette personne. D'autres animent des clubs d'informatique, des permanences de soutien scolaire pour les enfants... D'autres encore sont bénévoles dans des associations caritatives ou dans des résidences de personnes âgées. Nous sommes toujours dans cette logique d'intégrer les gens à un réseau relationnel, qui les valorise et leur permet de construire des liens, des relations, une solidarité.

Comment faire alors, à travers notre travail autour de l'intégration, pour que cette action-là devienne un axe de travail transversal aux autres actions de l'ADATE ? Un exemple concret : nous travaillons sur des permanences d'aide aux devoirs avec les Mutuelles de France, qui gèrent des logements pour les

étudiants. Je me suis demandé s'il était possible de proposer des demandeurs d'asile pour assurer cette aide aux devoirs en contrepartie de la location d'un logement équipé. Cela permettait de valoriser les demandeurs d'asile qui avaient les compétences pour cette action. En effet, il y a de plus en plus de demandeurs d'asile qui ont un niveau d'études universitaires, des ingénieurs, des professeurs, ... Nous avons donc signé une convention avec les Mutuelles de France-Réseau, pour une expérience d'une année sur trois logements. Cela permet aussi de plonger les demandeurs d'asile dans un environnement lié à l'enseignement, l'éducation, ce qui est très dynamisant.

E.d'I. : Quelle pierre apporte l'ADATE dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile ?

R.S. D'abord au niveau juridique. Nous avons monté par exemple des formations pour les élus, des dirigeants associatifs, des techniciens, sur le droit de l'asile, quand il y a eu des changements juridiques. Par ailleurs, nous essayons de jouer un rôle fédérateur car nous avons constaté qu'il n'existait pas de lieu permettant aux associations, aux professionnels, accompagnateurs de demandeurs d'asile d'échanger les expériences, les pratiques. Nous avons alors organisé une séance

d'échange entre professionnels, et nous étions nous-mêmes surpris du nombre de personnes qui sont venues. La demande est énorme au niveau des professionnels. Nous avançons maintenant dans le sens de la création ou la consolidation d'un réseau d'accueillants-accompagnateurs de demandeurs d'asile. L'avantage de l'ADATE est qu'elle est implantée sur tout le département de l'Isère, qui est très étendu. Nous bénéficions donc de la connaissance des réseaux locaux de nombreuses communes où nous pouvons réunir les élus, les associations, les professionnels pour parler de cette question-là, s'organiser, faire des choses ensemble. Nous sommes convaincus de l'importance du partenariat pour avancer. A l'avenir, nous devons développer les partenariats existants mais aussi en chercher de nouveaux.

E.d'I. : A ce propos, quels sont les projets et les perspectives de la mission demandeurs d'asile de l'ADATE ?

R.S. : Il y a d'abord le chantier de l'emploi et de l'insertion professionnelle des demandeurs d'asile. Cela passe d'abord par l'accès à la formation. Un exemple concret : nous avons aidé une femme demandeur d'asile, infirmière dans son pays d'origine, qui s'était vue refuser l'accès au concours d'entrée à l'école

d'infirmières à cause de son statut de demandeur d'asile. Elle a finalement pu passer le concours et elle l'a réussi. Un autre grand chantier est celui de la réponse aux étrangers malades. Il faut aller plus loin, en partenariat avec les institutions, car pour le moment nous répondons au cas par cas. Le rapport de l'observatoire ORSPERE donne aussi des pistes de préconisations en matière de santé.

Enfin, il y a des besoins importants en termes de formation des acteurs, que ce soit des formations juridiques ou des formations à l'interculturel... Il faut aussi former les interprètes, à la situation particulière de l'interprétariat pour les demandeurs d'asile, autour de l'interprétariat, la médiation... Nous voulons aussi développer toutes les formes de valorisation des savoirs et savoirs-faire des demandeurs d'asile qui permettent une reconnaissance et un investissement dans leur environnement. ■

Propos recueillis par Anne LE BALLE

* responsable de la Mission Demandeurs d'asile de l'ADATE (association iséroise dont l'une des activités est la gestion d'un dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile).

(1) Observatoire Régional Rhône-Alpes sur la Souffrance Psychique en Rapport avec l'Exclusion - Centre Hospitalier Le Vinatier, 69500 BRON)